

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT R.R.1562.058**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.058 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 avril 2022, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 6 avril 2022